



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_6
id. 2821

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour 2023 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à -2 240 €, uniquement en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>64 420,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	63 920,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	500,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>-67 400,00</u>
Comptes 64 - Charges de personnel	-67 400,00
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>-260,00</u>
Compte 6541 – Créances admises en Non Valeur	-260,00
<u>66 - Charges financières</u>	<u>1 000,00</u>
66112 - ICNE	1 000,00
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	<u>0,00</u>
<u>68 - Dotations aux amortissements et provisions</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	-2 240,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	-2 240,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>013 - Atténuations de charges</u>	<u>0,00</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>36 400,00</u>
Compte 70632 - A caractère de loisirs	30 000,00
Compte 70871 – Remboursements de frais par la collectivité de rattachement	6 400,00
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>-38 640,00</u>
Compte 7473 - Département	-68 640,00
Compte 74788 – Autres subventions	30 000,00
<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>	<u>0,00</u>
<u>77 - Produits exceptionnels</u>	<u>0,00</u>
<u>78 - Reprise sur amortissements et provisions</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles de fonctionnement	-2 240,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-2 240,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>0,00</u>
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>23 520,00</u>
Compte 2031 – Frais d'études	23 520,00
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>-440,00</u>
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>-23 080,00</u>
Total dépenses réelles d'investissement	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>13 - Subventions d'investissement</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles d'investissement	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à -2 240 €.

Cette diminution de crédits s'explique par :

- la diminution des charges de personnel pour -67 400 € : des économies ont pu être réalisées sur les postes de gestionnaire (non pourvu jusqu'en août), des renforts techniques et en cuisine, ainsi que sur les emplois d'été dans la mesure où la piscine mobile n'a pas été ouverte au grand public, mais seulement aux enfants dans le cadre du savoir-nager et aux groupes accueillis en séjour.

Il est à noter que le salaire du poste de responsable du site, pourvu depuis le 1^{er} septembre à 60 % du temps de travail sur la base de loisirs, est porté en totalité sur le budget annexe, et sera remboursé à hauteur de 40 % par le budget principal. À compter du 1^{er} janvier 2024, le responsable consacrerait la totalité de son temps de travail à la base de loisirs.

Il convient de préciser que l'application des mesures relatives au pouvoir d'achat dont pourront bénéficier certains agents a été prévue.

Cette diminution a toutefois été nuancée par :

- une inscription supplémentaire de 64 420 € de charges à caractère général (chapitre 011). Cela est lié aux frais imprévus avancés dans le cadre de la tempête du 20 juin 2023, et à des charges liées à l'augmentation de la fréquentation des groupes :

+ 43 920 € sur le poste électricité pour réalimenter le compte (des virements de crédits pour ce montant avaient été effectués vers les postes entretien des terrains et entretien des bâtiments pour permettre de dégager le site suite à la tempête du 20 juin dernier),

+ 20 000 € sur le poste de l'alimentation pour faire face à l'augmentation du nombre de repas liée à la hausse des réservations de groupes, et

+ 500 € sur le poste des frais de déplacement ;

- le réajustement de la prévision d'admissions en non-valeur pour -260 € après mandatement de la dépense,

- l'inscription de 1 000 € de crédits pour prévoir les intérêts courus non échus liés à l'emprunt à venir de 270 000 €.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à -2 240 €, il correspond à :

- l'augmentation des recettes d'activité pour 30 000 €, suite à la hausse de la fréquentation des groupes de la base de loisirs ;

- l'inscription de 6 400 € de crédits sur le poste des remboursements de frais par le budget principal, correspondant à la fraction de temps de travail (40 %) que le responsable du site effectue pour le compte du service des sports jusqu'au 31 décembre 2023 ;

- l'obtention d'une subvention de 30 000 € de l'Agence nationale du sport dans le cadre de l'activité « Savoir-Nager » liée à la location des piscines mobiles ;

- la diminution de la participation départementale à hauteur de -68 640 €.

Le montant des dépenses d'investissement, de 0 €, correspond à des mouvements entre chapitres :

- l'inscription de 23 520 € de crédits pour des frais d'études de faisabilité pour le site de baignade de la base de loisirs,

- la diminution de crédits à hauteur de 440 € sur les achats de matériel (chapitre 21),

- la suppression de 23 080 € de crédits sur les travaux du site (chapitre 23) : le décalage en 2024 de certains projets de travaux prévus cette année permet d'inscrire la prolongation de l'étude de développement sans augmenter les dépenses d'investissement.

Le montant des recettes d'investissement est de 0 €.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne du 4 octobre 2023,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2023 qui s'équilibre à -2 240 €, uniquement en mouvements réels ;
- Approuve le principe d'une diminution de la participation départementale à hauteur de 68 640 €, portant la participation du Département à 1 391 859 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023 Reçu en préfecture le 06/11/2023 Publié le 06/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3391-BF-1-1

Le Président,

Michel WEILL